



AMI PSE :

« Préservons la qualité écologique
des prairies d'intérêt biodiversité
du plateau du Keuper »

Connaître, Protéger, Gérer, Valoriser



Etude de préfiguration

Enjeux du territoire

Projet PSE Keuper

Contractualisation

La CASC, la CASAS et le CEN Lorraine souhaitent agir en faveur des prairies d'intérêt biodiversité sur un secteur de 21 communes réparties sur les 2 collectivités,

→ Ce secteur identifié, dans le cadre du programme Prairies Vivantes mené par le CEN Lorraine depuis 2011, **secteur prioritaire** en Lorraine pour la préservation de prairies présentant une biodiversité flore/habitat exceptionnelle,

- Pour préserver ces milieux : besoin des agriculteurs,
- Secteur identifié hors zone Natura 2000 (pas de mobilisation des MAEC),
- PSE : levier financier pour rémunérer et valoriser les pratiques de gestion extensives actuelles, favorables au maintien en tenant compte des réalités agricoles. Seuls dispositifs permettant de compenser le maintien des systèmes herbagers en dehors de la MAEC SHP.

Etude de préfiguration

Enjeux du territoire

Projet PSE Keuper

Contractualisation

2 porteurs de projet =

- Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, 38 communes, 65 K habitants,
- Communauté d'Agglomération Saint Avold Synergie, 41 communes, 52 K habitants.

5 prestataires =

- Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine = chef de file du projet,
- Chambre d'agriculture de Moselle = accompagnement volet agricole,
- SAFER Grand Est = diagnostic foncier du territoire (évaluation des risques),
- ODONAT : Office de DONnées naturalistes du Grand Est = synthèse avifaunistique et modélisation trame prairiale,
- Bernard Jacob : consultant agricole indépendant = audits agricoles.

1^{er} dépôt étude de préfiguration Juillet 2020 : 1 seul dossier 1 DDS de la CASC (convention financière avec la CASAS) avec les 5 structures prestataires.

Avis technique et financier favorable le 17 septembre 2020 → début de l'étude.

Etude de préfiguration

Enjeux du territoire

Projet PSE Keuper

Contractualisation

Objectifs :

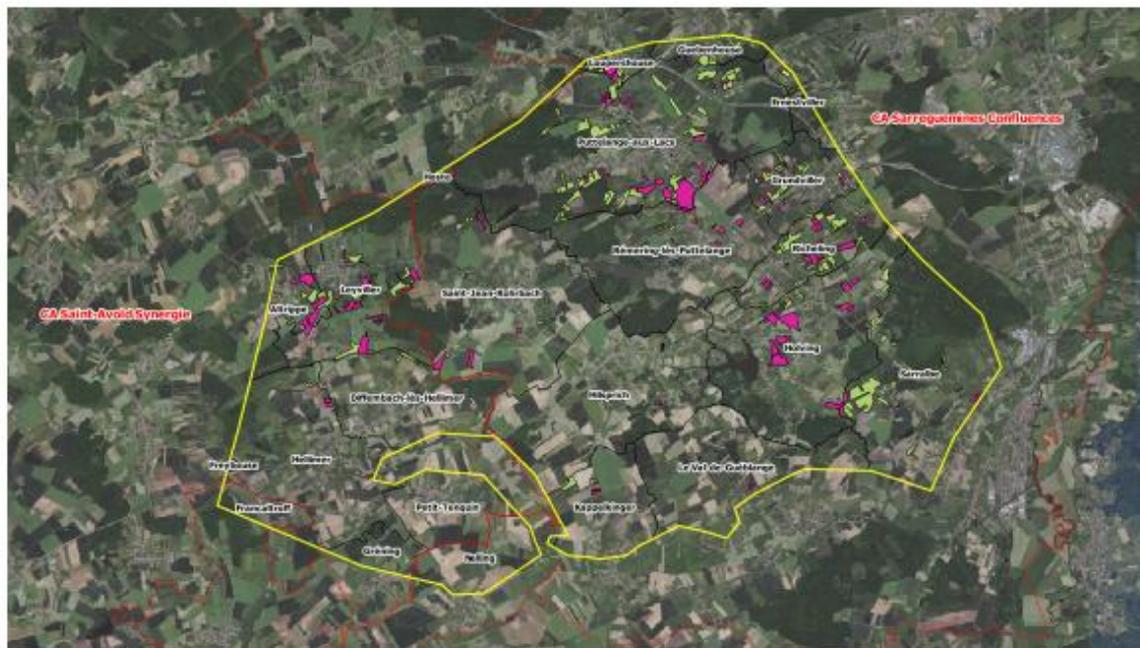
- 1) Définir si le territoire choisi est éligible aux PSE : identification d'un collectif d'agriculteurs volontaires, définition des indicateurs,
- 2) Déposer la demande d'aide pour la mise en œuvre des PSE : élaborer un chiffrage globale des PSE, définir les cahiers des charges et le temps de travail pour le contrôle et l'animation.

Enjeux : 237 prairies d'intérêt fort de biodiversité = 318 ha et 140 prairies d'intérêt moyen de biodiversité = 194 ha, soit 512 ha au total PIB

Prairies du Keuper 2019 = territoire présentant une biodiversité prairiale bien préservée !

Part des prairies d'intérêt fort de biodiversité prairies du Keuper = 11% de la SPP comparé aux autres territoires prospectés en Lorraine = $0,2 < x < 8$ % SPP

-  Périmètre Prairies Vivantes 2019
-  Prairies d'intérêt fort biodiversité
-  Prairies d'intérêt moyen biodiversité



Etude de préfiguration

Enjeux du territoire

Projet PSE Keuper

Contractualisation

+ Enjeux avifaunistiques : +++ 191 espèces dont 61 nicheuses dont la majorité classées en statut de conservation comme VUlnérable

→ risque majoritairement lié à la disparition des habitats des espèces prairiales

+ Trame prairiale : +++ accompagnement des agriculteurs pour maintenir les PIB et la qualité écologique = piste d'action intéressante pour lier les deux aspects :

→ qualité biologique de la prairie en tant qu'habitat

→ son rôle dans la sous-trame prairiale

PIB = intérêt important dans la trame : rôle de clé de voûte, si disparition : ruptures dans la connectivité de la trame de prairies

Etude de préfiguration

Enjeux du territoire

Projet PSE Keuper

Contractualisation

AGRICULTEURS



16 retenus

2 exclus car CAB

2 exclus car non accès au RPG

7 exclus car pas de PIB

1 exclu car Commune de Sarralbe (cas particulier)

28 gestionnaires identifiés et audités avec un questionnaire coconstruit par le groupe de travail

Critère d'éligibilité > 0,5 ha
de PIB dans sa SAU

INDICATEURS (7)

Domaine 1 : Gestion des structures paysagères

1 INDICATEUR : nombre de milieux

Domaine 2 : Valorisation des ressources de l'agroécosystème

6 INDICATEURS :

- Gestion des couverts végétaux : %PP/SAU, %PIB/SAU, %PP de plus de 10 ans

- Gestion des ressources de l'agrosystème : %PP fauchées après le 15 juin, Unité d'Azote fertilisation minéral, taux de chargement

Choix des indicateurs et des seuils adapté à notre territoire, notre échantillonnage et leur système de production



Dépôt le 20 août 2021



Etude de préfiguration

Enjeux du territoire

Projet PSE Keuper

Contractualisation

AGRICULTEURS



16 retenus

2 exclus car CAB

2 exclus car non accès au RPG

7 exclus car pas de PIB

1 exclu car Commune de Sarralbe (cas particulier)

28 gestionnaires identifiés et audités avec un questionnaire coconstruit par le groupe de travail

Critère d'éligibilité > 0,5 ha
de PIB dans sa SAU

INDICATEURS (7)

Domaine 1 : Gestion des structures paysagères

Rémunération annuelle = (Note/10) x 66 € x SAU totale

Domaine 2 : Domaine 2 - Valorisation des ressources de l'agroécosystème

Rémunération annuelle = (Note*/10) x 146 € x SAU totale

*Pondération des 6 indicateurs

note de 0 à 1



Dépôt le 20 août 2021

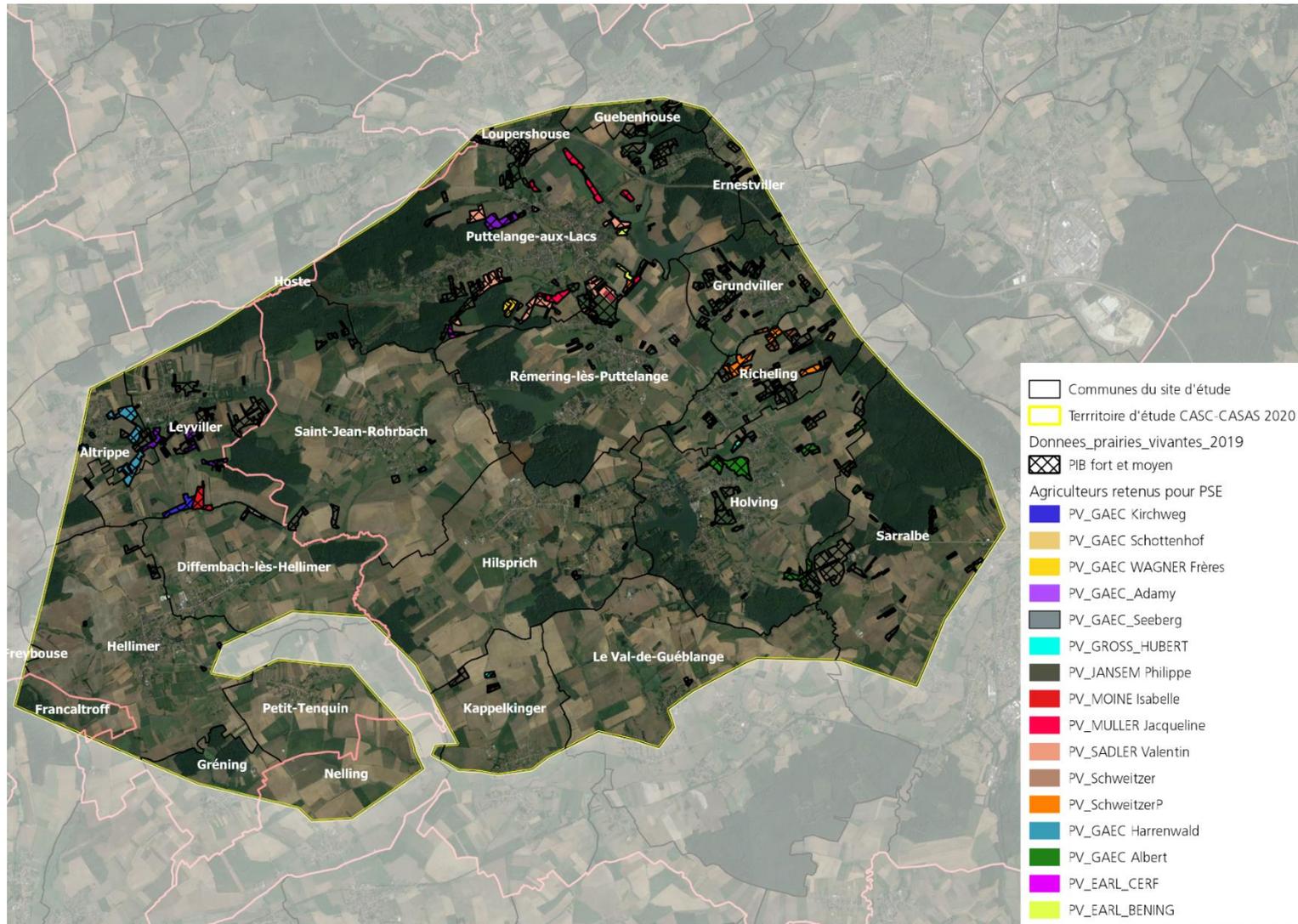


Etude de préfiguration

Enjeux du territoire

Projet PSE Keuper

Contractualisation



Etude de préfiguration

Enjeux du territoire

Projet PSE Keuper

Contractualisation

CHIFFRAGE SUR 5 ANS



PSE Sans plafonnement : 1 M 8 €

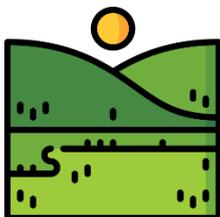
+ 100 K animation du dispositif CEN L + CA 57 = 1 M 9 € au total

Dont 80% de financement de l'AERM : 1 M 5 €

Restant à charge pour les collectivités : 300 K € (1/3 CASAS et 2/3 CASC) calculé à partir de la surface SAU

Exemple = 0,81 €/hab/an sur
taxe GEMAPI pour la CASC
sur 1,50€

PROTECTION



195 hectares de PIB dont 112 hectares de prairies d'intérêt fort de biodiversité et 83 hectares de prairies d'intérêt moyen de biodiversité

38 % de surface potentiellement protégées par la mise en œuvre de PSE par rapport à l'inventaire initial des prairies d'intérêt biodiversité (513 hectares)

Protection de 35 % des prairies d'intérêt fort de biodiversité identifiées, soit 96 hectares sur 318 hectares

Contractualisation sur un total de 3 632 hectares de SAU des agriculteurs retenus dont 1 383 hectares de prairies permanentes

275€/ha PP/an



en moyenne :

106€/ha SAU/an



Etude de préfiguration

Enjeux du territoire

Projet PSE Keuper

Contractualisation

CHIFFRAGE SUR 5 ANS



PSE avec plafonnement (5 000€/an/agriculteur) : 370 K €

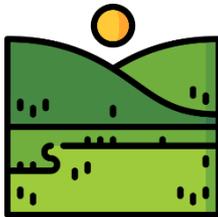
+ 110 K animation du dispositif CEN L + CA 57 = **480 K € au total**

Dont 80% de financement de l'AERM : 380 K €

Restant à charge pour les collectivités : 100 K € (1/3 CASAS et 2/3 CASC) calculé à partir de la surface SAU

Exemple = 0,20 €/hab/an sur
taxe GEMAPI pour la CASC
sur 1,50€

PROTECTION



195 hectares de PIB dont 112 hectares de prairies d'intérêt fort de biodiversité et 83 hectares de prairies d'intérêt moyen de biodiversité

38 % de surface potentiellement protégées par la mise en œuvre de PSE par rapport à l'inventaire initial des prairies d'intérêt biodiversité (513 hectares)

Protection de 35 % des prairies d'intérêt fort de biodiversité identifiées, soit 96 hectares sur 318 hectares

Contractualisation sur un total de 3 632 hectares de SAU des agriculteurs retenus dont **1 383 hectares de prairies permanentes**

80€/ha PP/an



en moyenne :

40€/ha SAU/an



Etude de préfiguration

Enjeux du territoire

Projet PSE Keuper

Contractualisation

- Chaque agriculteur retenu va contractualiser avec sa collectivité (CASC ou CASAS) pour 5 ans : 2022-2026,
- Annuellement : AERM verse un acompte début d'année n puis le solde fin d'année n avec justification du contrôle du cahier des charges du PSE (8 M € pour tous les projets AMI PSE de l'AERM),
- Engagement des crédits peut intervenir jusqu'au 31 décembre 2022,
- Reprise du financement dès le lancement de la future PAC par la commission européenne : décision le 31 décembre 2022,
- 2 outils mis en place pour la gestion du dispositif :
 - PSE biodiversité : outil d'animation pour l'animateur,
 - Démarches simplifiées : déclaration annuelle des pratiques à faire par l'agriculteur accompagné de l'animateur territorial.

Etude de préfiguration

Enjeux du territoire

Projet PSE Keuper

Contractualisation

- Le mode opératoire d'identification des prairies d'intérêt est à adapter à chaque territoire,
- La DDT devrait pouvoir être en capacité de fournir les RPG (parcelles et îlots) de chaque agriculteur identifié,
- Une forte réflexion devrait se faire sur le choix des indicateurs en fonction des objectifs du projet,
- Une pondération sur la note finale en fonction de chaque indicateur par domaine devrait être attribuée afin d'atteindre les objectifs du projet en fonction du profil des agriculteurs audités et de leur système d'exploitation,
- Le financement du dispositif par la taxe GEMAPI des collectivités concernés peut être une piste de financement. En revanche, un fort écart concernant le montant de la taxe GEMAPI demandé par les collectivités sur un même territoire est observé. Les collectivités n'ont donc pas toutes les moyens financiers de s'engager. Le co-financement des AE pourrait permettre de combler ses disparités.